

## **Affaire Marina - La Voix de l'enfant bientôt partie civile dans le dossier**

Mercredi 16 septembre 2009

Pour cette éducatrice spécialisée, la mort de Marina, victime de maltraitance, met en lumière les failles de la procédure qui encadre actuellement les services sociaux : l'absence de concertation entre les différents acteurs (médecins, procureurs, enseignants, gendarmes...), le manque de formation de certains intervenants. « Si un médecin n'a rien vu, il faut se poser la question de la compétence, peut-être qu'il n'était pas capable de le faire », souligne-t-elle.

Martine Brousse pointe aussi du doigt la lourdeur de la procédure qui impose, par exemple, aux assistantes sociales de prévenir la famille visitée avant tout passage à son domicile. Mais aussi l'absence de vérifications en cas d' « absence » de l'enfant – signalée comme telle par ses parents – le jour du rendez-vous. « Qu'une première fois les parents disent que l'enfant n'est pas là, on peut l'accepter, mais quand ça se répète, il faut revenir, alerter la justice, les forces de l'ordre si besoin est. On se rend compte après coup qu'il suffisait de pousser la porte pour se rendre compte que l'enfant était peut-être là, enfermé dans une pièce à côté... »